

GUIDE DU FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS

(le « Guide »)

AVIS DE MISE À JOUR Le 28 septembre 2005

Dernier Avis de mise à jour – Le 13 avril 2005

Les modifications communiquées dans le présent *Avis de mise à jour* ont été intégrées dans la version électronique :

[Français :

<http://www.tsx.com/fr/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourcePolicies.html>]

[Anglais :

<http://www.tsx.com/en/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourcePolicies.html>]

Modifications diverses :

Le Guide en version papier a été mis à jour pour tenir compte des bulletins qui ont été publiés, comme il est indiqué ci-dessous. Les modifications, qui sont brièvement résumées ci-dessous, ont été apportées à la version électronique du Guide à la date de leur entrée en vigueur.

Pour plus de renseignements sur les modifications qui ont été apportées aux politiques, veuillez consulter les bulletins sur notre site Web, au :

<http://www.tsx.com/fr/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourceBulletin.html>

Date du bulletin : Le 31 août 2005

– Pratiques en matière de régie d'entreprise, divulgation et examens des contrats conclus avec la direction

Le 21 janvier 2005, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont annoncé que le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* s'appliqueraient à l'ensemble des circulaires de sollicitation de procurations et des notices annuelles qui sont déposées pour les exercices se terminant le 30 juin 2005 et après cette date. En vue d'assurer que les normes en

matière de régie d'entreprise applicables aux émetteurs de la Bourse de croissance TSX continuent d'être améliorées et qu'elles sont conformes aux nouvelles exigences des ACVM, la Bourse a modifié la Politique 3.1 – *Administrateurs, dirigeants et régie d'entreprise* et la Politique 3.2 – *Exigences en matière de dépôt et information continue*.

Politiques modifiées :

- Politique 3.1 - Administrateurs, dirigeants et régie d'entreprise
- Politique 3.2 - Exigences en matière de dépôt et information continue

Date du bulletin : Le 28 septembre 2005

– Modification des Politiques NEX et de la Politique 5.2 – Changements dans les activités et prises de contrôle inversées

La Bourse de croissance TSX a apporté certaines modifications aux Politiques NEX et à la Politique 5.2 – *Changements dans les activités et prises de contrôle inversées*, qui ont pris effet le 28 septembre 2005. Par suite de ces modifications, elle a aussi apporté des modifications corrélatives à plusieurs autres politiques.

Politiques modifiées :

- Politique 1.1 - Interprétation
- Politique 2.1 - Exigences minimales d'inscription
- Politique 2.2 - Parrainage et exigences connexes
- Politique 2.3 - Procédure d'inscription
- Politique 2.6 - Réactivation des sociétés NEX
- Politique 5.2 - Changements dans les activités et prises de contrôle inversées
- Politique 5.4 - Entiercement, contrepartie du vendeur et restrictions relatives à la revente
- Formulaire 2G - Formulaire d'acceptation de parrainage
- Formulaire 2H - Rapport du parrain
- **NOUVEAU** - Formulaire 3D1/3D2 - Information à fournir dans une circulaire de sollicitation de procurations relative à une prise de contrôle inversée ou à un changement dans les activités/Information à fournir dans une déclaration de changement à l'inscription relative à une prise de contrôle inversée ou à un changement dans les activités
- Annexe 2A - Lignes directrices de procédures d'examen
- Politiques NEX
- Formulaire C NEX - Avis de projet d'émission d'actions ou de financement
- Formulaire F NEX - Avis de projet d'opération importante
- Formulaire G NEX - Changement de dénomination sociale et/ou regroupement/fractionnement

AUCUN BULLETIN

Les modifications d'ordre administratif mentionnées ci-dessous ont été apportées aux formulaires indiqués. Aucun bulletin n'a été publié relativement à ces modifications.

Formulaire 2C1 – Déclaration – a été modifié comme suit :

- Ajout d'une case pour inscrire la dénomination de l'émetteur au nom duquel la déclaration est produite;
- Ajout de mentions pour faciliter la tâche de ceux qui doivent donner des indications exactes sur le dernier formulaire de renseignements personnels qui a été soumis et la date à laquelle il a été signé ou certifié.

Formulaire 2F - Convention d'entiercement de titres d'une société de capital de démarrage – a été modifié pour que les dispositions sur l'annulation des actions d'une société de capital de démarrage soient conformes à l'alinéa 11.2a) de la politique concernant les sociétés de capital de démarrage, modifiée le 13 avril 2005.

Formulaire 3A - Information à fournir dans un prospectus de société de capital de démarrage – Définitions - a été modifié pour être compatible avec la définition révisée du terme « société de capital de démarrage » qui est donné au paragraphe 1.1 de la politique concernant les sociétés de capital de démarrage, modifiée le 13 avril 2005.

Annexe 3A - Agents des transferts, registraires et dépositaires autorisés – a été modifiée par l'ajout des dénominations qui suivent :

- Capital Transfer Agency Inc.
- Trans Canada Transfer Inc.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'UNE DES PERSONNES SUIVANTES :

En Colombie-Britannique : Susan Copland, tél. : 604 643-6531; téléc. : 604 844-7502

En Alberta : Peter Varsanyi, tél. : 403 218-2860; téléc. : 403 237-0450

En Ontario : Ungad Chadda, tél. : 416 365-2206; téléc. : 416 365-2224

Au Québec : Louis Doyle, tél. : 514 788-2407; téléc. : 514 788-2421

Pour commander un abonnement annuel au Guide, veuillez sélectionner le bon de commande approprié au :

<http://www.tsx.com/fr/productsAndServices/listings/cdn/resources/resourcePolicies.html>